

Ethique : relation, catégorisation, interrogation

Florence Quinche

Publié in Monique Castillo (éd.) *Une éthique du rapport au langage*, Paris : L'Harmattan, 2007, p. 161-180

1. Autorité et relation

Qu'est-ce qu'avoir une autorité ? Inspirons nous des recherches du logicien J. M. Bochenski sur l'autorité, son approche novatrice consiste à considérer l'autorité, non plus comme la simple qualité d'un sujet, mais comme un type de relation. Non pas simplement comme une relation entre deux personnes, mais de manière plus complexe comme une relation ternaire, médiatisée par un domaine de compétence¹.

En reprenant cette idée que l'autorité épistémique ou pratique n'est pas simplement unidirectionnelle, mais relève d'un ensemble de relations, non pas seulement entre le porteur d'autorité A et celui qui reconnaît cette autorité B, mais de manière plus complexe relation médiatisée par le domaine D dont il est question. Cette relation au domaine justifie l'éventuelle asymétrie d'autorité ou de compétence entre A et B. Cette référence à un domaine de compétence évite que la relation entre A et B ne soit purement arbitraire, elle permet aussi de comprendre la relativité des relations d'autorité, dépendant du domaine envisagé, et de l'avancement relatif de chacun dans la maîtrise de ce domaine. Cette triangulation qu'apporte la prise en compte du domaine, évite également des abus d'autorité dans des domaines que nous ne maîtrisons pas, la différence de domaine interdisant la transitivité des relations d'autorité.

Si A est en relation d'autorité par rapport à B, relativement au domaine D1, et que B est en relation d'autorité face à C, relativement au domaine D2, il ne s'ensuit pas que A soit en relation d'autorité face à C, car les domaines D1 et D2 ne sont pas réductibles l'un à l'autre. Par contre si B est en relation d'autorité face à C, relativement au domaine D1, alors la relation d'autorité sera transitive, et on pourra en déduire que A est en relation d'autorité par rapport à C (relativement à D1).

Ce sont là quelques apports centraux de la théorie de l'autorité du Père Bochenski : replacer au cœur de l'autorité la relation, et non l'individu, son charisme ou son simple pouvoir. Fonder cette autorité *relativement* à un domaine de savoir ou de compétences, évite non seulement un fondement arbitraire, mais aussi la prévalence d'un type d'autorité sur un autre : l'ingérence illégitime d'une autorité d'un domaine dans un autre.

Voici ce que nous proposons d'ajouter à cette théorie de l'autorité. Avoir une autorité relativement à un domaine, c'est posséder, non seulement un savoir informatif ou livresque à propos de ce domaine, mais surtout une *compétence* dans ce domaine, et cela même au niveau purement épistémique. Mais comment distinguer un simple savoir d'une compétence ? Notre réponse consiste à dire, et en cela on s'inspire de la philosophie de l'interrogation de Francis Jacques², qu'avoir une compétence c'est posséder, dans les domaines théoriques, la capacité de *formuler* des problèmes ou des questions dans les termes du domaine (et non pas simplement de les reconnaître ou de les comprendre lorsqu'ils sont déjà formulés par d'autres), dans les domaines d'application pratique, c'est posséder la capacité de penser une situation, un état de fait, une hypothèse à partir d'un ensemble de méthodes et plus précisément d'un mode de questionnement. La pensée dans un domaine théorique ou pratique est ainsi

¹ J. M. Bochenski, *Qu'est-ce que l'autorité? Introduction à la logique de l'autorité*. Trad. P. Secrétan, éd. Universitaires, Fribourg, 1979

F. Jacques (2005), *Repenser l'autorité, L'autorité en question, la question de l'autorité*, Paris : Parole et Silence

² Sur ce thème voir F. Jacques, *Ecrits anthropologiques*, "Liminaire" ou *Interroger et catégoriser en théologie fondamentale*, Thèse, ICP, 2000, ou *De la textualité*

envisagée comme une heuristique³. L'éthique se situe précisément à la croisée de ces deux chemins, interrogation théorique, notamment quand elle porte sur les normes, les valeurs, les principes, leur hiérarchisation, ou encore leur universalisation et pratique lorsqu'elle est appelée à penser des situations en contexte. Ainsi avoir une compétence relativement au domaine de l'éthique reviendrait à posséder la capacité d'interroger selon certaines modalités - au niveau théorique et au niveau pratique. Mais quelles sont ces modalités ? Ou autrement dit quelle est la spécificité du questionnement en éthique ? On peut distinguer au moins deux types de spécificités des questions : thématiques et formelles.

Les spécificités thématiques relèvent de ce que Francis Jacques appelle des catégories - qui ne sont à comprendre en tant que *questions directrices*. C'est-à-dire les questions centrales qui feront la spécificité d'un domaine, celles qui piloteront un questionnement, c'est en ce sens elles sont *directrices*. Elles distinguent un type de questionnement d'un autre : le questionnement scientifique, du questionnement technique, religieux, juridique, ou philosophique :

"Selon nous, tel ou tel champ du pensable est interrogé selon (kata) des catégories. Considérées en tant que questions catégoriales, ce sont des questions génératrices. Mais de quoi dépendent-elles ? Avant tout de la *structure* interrogative. Une chose est une enquête scientifique, une autre chose la quête du salut religieux."⁴

Comme catégories religieuses, par exemple, F. Jacques mentionne pour le christianisme, les catégories de salut, de conversion, de purification, de sauveur⁵.

2. Formes des questions

Pour distinguer un domaine d'un autre, il est non seulement nécessaire de descendre dans ses catégories, mais plus précisément de montrer comment se posent les questions dans ce domaine, quelle est la forme logique qu'elles emploient et le rapport de cette forme aux réponses à apporter,

On verra qu'il n'est pas toujours possible de comprendre d'emblée à quel type de domaine appartient une question isolée (dans quel champ catégorial elle se situe), car pour une *même* forme logique, des questions peuvent relever de catégories distinctes et il est parfois nécessaire pour la comprendre de la resituer dans son contexte, à savoir de descendre soit au niveau de la pragmatique si l'on est dans le discours, soit au niveau du texte dans son ensemble (voire dans un corpus) si l'on est dans l'écrit. Prenons en exemple trois types de questions très courantes en éthique.

2.1. Les questions en « pourquoi ? »

Dans le discours il n'est pas toujours évident de percevoir le champ catégorial impliqué ou présupposé par le locuteur. En effet, comment distinguer si une question en pourquoi, présentant apparemment la même forme, relève d'un domaine différent, c'est-à-dire d'une catégorisation distincte ? On peut passer par le type de réponse attendue, ce que N. Belnap appelle le *desiderata* de la question, mais ceci n'est possible que lorsque la question présente dans son sujet suffisamment d'éléments pour en situer d'emblée le domaine :

Deux exemples facilement identifiables :

1) « Pourquoi certaines centrales nucléaires sont-elles dangereuses ? ». Répondre à ce type de questions demande une enquête qui peut exiger investigation pratique (expérience, observation) ou

³ Pour une application à l'éthique médicale, F. Quinche (2004), "L'étude de cas théoriques ou les limites d'une pédagogie.", *Ethique & Santé*, Vol. 1, n°1, p. 15-18

⁴ F. Jacques (1999), "La catégorisation au travail", *La critique jusqu'à Kant*, RMM, Vol 4, p. 547

⁵ Ces catégories propres à l'éthique font l'objet d'une autre de nos recherches dans laquelle nous comparons les valeurs scientifiques aux valeurs de l'éthique, dans le domaine de la médecine, et plus précisément des comités d'éthique.

théorique. Celui qui pose la question ne connaît pas la réponse. Ces questions ne sont pas nécessairement posées par des scientifiques, mais en général elles s'adressent à des scientifiques, des investigateurs etc. Ce qui est demandé, c'est une *explication causale* (et non pas intentionnelle, cause n'est pas ici équivalent à « motif »). On constate des effets pour s'interroger sur leurs causes. C'est typiquement la forme d'une question de sciences expérimentale, dont la réponse est de forme inductive, qui demande comme réponse une explication.

Prenons un second exemple de question en pourquoi : « Pourquoi les nombres premiers ne sont-ils pas divisibles par 2 ? » Ce genre de question n'est plus à proprement parler « scientifiques », car leurs réponses sont considérées comme connues par la communauté scientifique. Ce genre de question n'est pas toujours une question réelle, il peut s'agir d'une question rhétorique ou à visée pédagogique, ayant pour objectif de faire réfléchir, de contrôler l'acquisition de connaissances.

Mais les cas plus complexes sont ceux où il est difficile d'identifier le domaine de la question. Voici quelques exemples de questions en pourquoi se situant potentiellement, de par leur polysémie (ou leur indétermination), dans des champs catégoriaux différents :

Ex : « Pourquoi n'avez vous pas fait x ? »

Ce type de question peut fonctionner de deux manières, elles peuvent demander tant une explication causale, qu'intentionnelle. Voici deux réponses possibles :

« Vous avez oublié de me demander de faire x. » (explication de type causal)

« Je pense que x n'est pas éthiquement acceptable. » (réponse de type intentionnel)

La question ne détermine pas toujours très clairement la nature de la réponse attendue. Le questionneur ne sachant pas à l'avance de quel type seront les réponses données (explication, raisons...). La question peut être simplement informative, mais le plus souvent si elle exige clairement les motifs d'une action, elle tend à être polémique. Ce type de questions se présente dans les délibérations éthiques, soit lorsque ces dernières concernent les fondements d'une action (les intentions, ou les raisons données pour justifier un choix) soit lorsqu'on s'interroge sur les valeurs ou normes choisies.

« Pourquoi faudrait-il faire cela ? » Réponse : « Parce que la situation est x, y, z ». Situation qui est censée justifier la nécessité des actions préconisées. Cette réponse fonctionne comme une explication causale. On peut imaginer une réponse plus argumentative : « Parce que vous êtes également responsable de cette situation. », la seconde s'approchant davantage d'une réponse "éthique".

Ce genre de question concernant une demande, non de justification d'une action passée, mais des raisons d'accomplir une action à l'avenir, est particulièrement fréquent dans les délibérations éthiques. Elles visent à comprendre les actions de l'interlocuteur (qui peuvent avoir des raisons intentionnelles, ou des causes non intentionnelles..ou un mélange des deux).

La plupart des questions en pourquoi ont pour but d'obtenir des informations, à propos de quelque chose qui semble surprenant pour l'énonciateur (sauf en ce qui concerne les questions pédagogiques)⁶. En d'autres termes les questions en pourquoi sont liées à des exceptions. Sylvain Bromberger⁷ les relie à des lois abnormiques, ou lois d'exception. Que l'on peut formuler de la manière suivante :

Norme 1 : « Aucun élément de l'ensemble X n'est membre de l'ensemble Y »

Or certains éléments de X (x1 et x2) ne se comportent pas selon cette norme. Comment expliquer cela ? Il faut trouver une norme plus précise, qui permette de comprendre ces deux exceptions. Il se trouve que x1 et x2 appartiennent à un autre ensemble : Z

On peut ainsi reformuler une nouvelle norme : "Aucun élément de l'ensemble X n'est membre de l'ensemble Y, sauf ceux qui appartiennent aussi à l'ensemble Z"

Ou si on la formule sous forme d'explication pour un élément particulier :

⁶ S. Bromberger (1966). « Why-questions », in *Mind and Cosmos, Essays in Contemporary Science and Philosophy*, R. Colony (ed.), Pittsburgh: University Press, p.95

⁷ idem, pp. 86-111

Explication (cf. loi abnormique) : Tous les membres de $X \notin Y$, sauf les éléments de Z , or $n \in Z$, c'est pourquoi $n \in (X \cap Y)$. Explication qui répond à la question suivante : « Pourquoi $n \in Y$ s'il appartient aussi à X , alors que tous les éléments de $X \notin Y$? ».

Les questions en pourquoi concerneraient les éléments de X qui n'ont pas exactement les mêmes propriétés que les autres éléments de cet ensemble. Que peut nous apprendre ce schème des lois abnormiques en éthique ?

La question « pourquoi ? » apparaît, notamment, en éthique appliquée lorsque l'on ne comprend pas les motivations d'un acte, lorsqu'il semble sortir de la norme habituelle (par excès ou par manque). Lo Quelque chose semble surprenant, hors norme (« abnormique »). « Pourquoi avez-vous fait l'action x ? » Cette question sous-entend que le locuteur ne s'attendait pas à l'action x dans cette situation et demande à son auteur une justification. Soit la question suivante : « Pourquoi avez-vous menti ? » qui présuppose qu'une norme éthique (l'interdiction du mensonge) ait été enfreinte, infraction, qui peut être justifiée par l'usage d'une loi abnormique, permettant de contourner une interdiction, une loi générale : Les mensonges ne sont pas éthiquement acceptables : $(\forall x \in M) \supset (x \notin E)$

(M : la classe des mensonges et E la classe des actes éthiquement acceptables)

L'introduction implicite d'une loi abnormique pour justifier une transgression peut prendre la forme de la réponse suivante : « Parce que si je n'avais pas menti, ils auraient été envoyés en déportation. »

Cette réponse utilise comme présupposition une loi abnormique pour donner une explication des motifs d'un acte, loi d'exception que l'on pourrait reformuler de la manière suivante :

« Les mensonges ne sont éthiquement pas acceptables, sauf ceux qui permettent de sauver des vies ».

Ou plus schématiquement : Aucun $Mx \in Ex$ excepté Sx (Sx = ensemble des actes qui permettent de sauver des vies)

La question en « pourquoi ? » pourrait être schématisée selon la logique de Belnap : ? ($Mx // x \in E$)

Pourquoi, x appartenant à l'ensemble "Mensonge", appartient-il aussi à celui des actes "Éthiquement acceptables" ?

Mais considérer les actions éthiques et celles qui ne le sont pas en tant qu'éléments d'ensembles peut conduire à certaines confusions. Une action est-elle évaluable hors de son contexte d'application ? Si c'est possible pour certains actes (que l'on pourrait appeler "intrinsèquement" mauvais) que l'on pourrait considérer comme des constantes éthiques, qui renvoient à des règles de prohibition minimales permettant une vie en société (protection des personnes et des biens), ce que le schéma des règles abnormiques peut néanmoins nous apporter, c'est une compréhension des exceptions à ces règles. Toutes les exceptions ne sont pas dans tous les cas des actes non-éthiques, elles peuvent provenir soit d'une impossibilité d'appliquer la règle (situation d'urgence), soit d'un conflit entre plusieurs règles.

Il apparaît ainsi clairement que les réponses aux questions en « pourquoi », ne correspondent pas toujours au type attendu. Si elles demandent bien une justification, le niveau de cette justification n'est pas toujours pré-défini. En effet, si on peut se justifier en considérant l'action incriminée comme une exception à la règle et en donnant des raisons plus ou moins convaincantes pour expliquer cette entorse, on peut également justifier une action en invoquant un autre ordre de valeurs, un ensemble de normes différent. Ce qui peut d'ailleurs passer pour une contestation de l'ordre de valeurs du questionneur (répondre à une question en éthique par une réponse religieuse, politique ou juridique).

2.1.2. Questions hypothétiques

Les hypothétiques⁸ et les conditionnelles sont deux types de questions combinées qu'il est important de distinguer. Un exemple de question hypothétique :

« Si vous étiez dans la situation *s*, que feriez-vous ? »

Réponse possible : « Si j'étais dans la situation *s*, je ferais *a*. »

La première partie de la question (« être dans la situation *S* ») n'est qu'hypothétique, au sens où elle est soit fautive, soit impossible. Mais la spécificité de ce type de question, étant que même si la première partie n'est pas réelle, on demande quand même une réponse. On doit imaginer ce que l'on répondrait si la situation *s* était vraie. La partie hypothétique de la question est d'ailleurs souvent répétée dans la réponse, en conservant le "si" de l'hypothèse. La réponse se formule aussi comme une hypothétique. Répondre à une hypothétique, n'implique pas que son contenu soit vrai, ni même possible. La forme logique d'une question hypothétique est :

« si *P1*, alors *I* », *I* étant l'interrogative et *P* une proposition.

La forme de la réponse : « si *P1*, alors *P2* ».

Réponse qui sous-entend sous-entend que « si *P1* était vrai, alors *P2* ».

Quel peut-être l'intérêt de ce type de questions en éthique ? En effet, on pourrait se dire que des situations irréelles, inexistantes n'ont pas à faire l'objet d'interrogations éthiques, que cela serait un simple jeu de l'esprit, une perte de temps.

Mais il est fréquent, notamment dans le domaine des sciences, qu'un certain nombre de situations, qui au moment où elles sont énoncées, imaginées, ne soient pas encore techniquement possibles, bien que pensables dans un futur plus ou moins proche. Nombre d'innovations scientifiques et techniques ont pu être imaginées avant d'être encore effectivement possibles. C'était notamment, il y a quelques années le cas du clonage, de l'analyse d'ADN, de la procréation médicalement assistée, et de la plupart des progrès scientifiques avant qu'ils ne soient effectivement réalisables. Voici comment on pourrait formuler, de manière très générale, les questions éthiques à propos de ce type de situations au moment où elles ne sont encore que musique d'avenir : "Si l'action *a* était possible, alors serait-elle éthiquement souhaitable (ou au moins éthiquement acceptable) ?".

Renoncer à se poser certaines questions hypothétiques peut s'avérer dans certains cas, car lorsque ces techniques en question sont devenues réalisables, (les consultations démocratiques sur les choix technologiques étant dans la plupart des pays quasiment inexistantes), il est déjà souvent déjà trop tard pour éviter qu'elles ne soient utilisées. Le questionnement éthique, pour être vraiment efficace, doit parfois précéder la possibilité ou l'effectivité même de certaines actions, anticiper sur certaines situations. Ceci est valable a fortiori pour les types d'actions aux conséquences irréversibles.

2.1.3. Conditionnelles⁹

Les questions conditionnelles se distinguent dans la logique érotétique de Belnap par le type de réponses attendues : les réponses ne sont pas nécessairement aussi conditionnelles (alors que la question hypothétique demandait une réponse qui soit elle aussi hypothétique). La condition des questions hypothétiques (la proposition « Si *P* ») ne devant pas nécessairement être vraie pour que l'on attende une réponse de son interlocuteur. Par contre dans le cas d'une conditionnelle, l'interrogative n'exige une réponse que si la condition de vérité de la première partie ("*P*") est remplie.

Forme : Si *P*, alors *I*

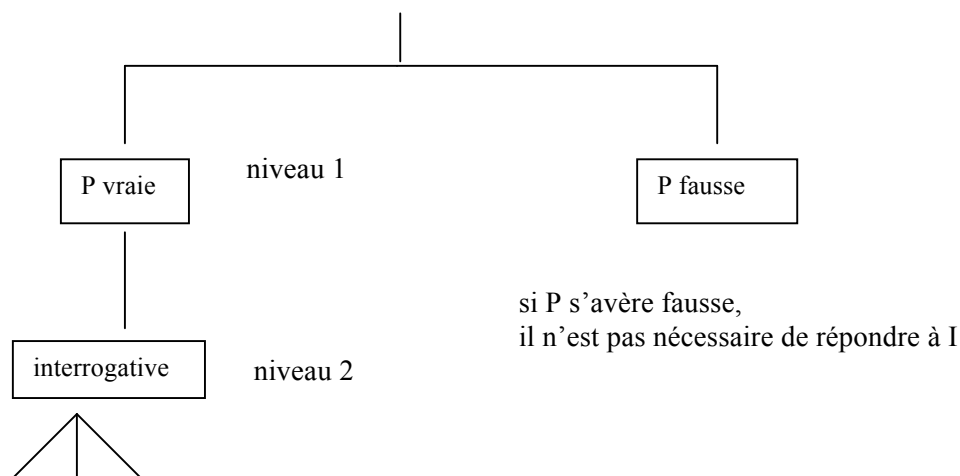
Une conditionnelle n'attend de réponse à l'interrogative *I* que si la condition (« Si *P* ») est remplie, c'est à dire seulement si l'interlocuteur la considère comme vraie. Dans le cas contraire, si *P* n'est pas considérée comme vraie par le locuteur, il n'aura pas à y répondre. La négation de la condition annule

⁸ N. D. Belnap & Th. B. Steel, (1976). *The Logic of Questions and Answers*, New Haven & London: Yale University Press, p. 95-97

⁹ Belnap (1976), p. 102-104

l'interrogative I. Mais cette négation constitue néanmoins une forme de réponse à la question (on ne répond qu'à la première partie). Réponse qui s'avère néanmoins complète.

En ce qui concerne les hypothétiques, P peut évoquer des situations impossibles, du type « Si vous étiez astronaute », alors que pour une conditionnelle, la proposition P ne décrit que des événements possibles (et le plus souvent probables). Ainsi répondre à I, au deuxième niveau, présuppose que la condition soit considérée par le locuteur comme vraie. Un schéma en arbre permet d'explicitier cela.



Différentes réponses possibles à I
(présupposent que P est considérée comme vraie)

Le premier niveau correspond à la condition (Si P), le second à de l'interrogative I. On ne peut passer au deuxième niveau de la question, que si on considère que P est vraie. On peut donc répondre de deux manières à ce genre de questions, soit en refusant P (et on s'arrête donc au premier niveau de la question), soit en acceptant la condition (si P) et en répondant à l'interrogative I (deuxième niveau).

Questions éthiques et forme conditionnelle

Les questions conditionnelles sont particulièrement intéressantes pour l'examen des questions éthiques. Il est nécessaire qu'entrent en jeu, non seulement des faits ou des possibles, mais des valeurs. Comment représenter le jeu de ces valeurs dans le questionnement éthique ? Les questions éthiques si elles sont bien des questions à propos des actions et des faits, ont cela de plus spécifique qu'elles font également intervenir des normes qui se réfèrent à des valeurs. Un second niveau de contexte interfère donc avec celui du possible, c'est celui des normes acceptées comme bonnes dans un certain système éthique. L'intrication de ces deux niveaux de référence pourra être mise en évidence par une question conditionnelle, grâce à ses deux niveaux qui permettent d'articuler des degrés d'abstraction différents, par exemple celui des valeurs à celui des normes, ou des normes à des cas spécifiques. Par exemple : « Si vous acceptez la norme n1, alors que faites-vous dans la situation s ? »

Par exemple, « Si vous acceptez la norme " il ne faut pas mentir ", pensez-vous qu'il faille dire à un patient qu'il est condamné ? ». Si le principe est accepté, l'interlocuteur devra répondre à la deuxième partie de la question en conformité avec le principe ep1. Mais il se peut que les réponses à l'interrogative I entrent en contradiction avec le principe accepté comme présupposition. Répondre « oui » à cette interrogative, contredit apparemment la norme n1. Celui qui contredit par sa réponse un principe accepté devra donc la justifier. Il peut le faire de deux manières. Soit en contestant l'application du principe à la situation donnée. La situation ne tombe pas dans la catégorie d'actes que proscrire le principe. Soit en se référant à un autre principe plus important, compte tenu de la situation x. Une réponse de ce type pourrait être :

« Oui, j'accepte le principe ep1, mais le principe ep2 est plus important »

La norme n2 pourrait être « il ne faut pas faire souffrir inutilement. ». Les questions conditionnelles peuvent ainsi articuler différents niveaux de la réflexion éthique : théorique (les principes, normes, valeurs etc.) et pratique (les situations particulières). Ces niveaux s'articulent alors dans une relation dynamique, car répondre à une question éthique ne consiste pas simplement à appliquer le théorique au pratique, chaque situation étant singulière. C'est d'ailleurs ce que présuppose le fait même de questionner, qui montre la difficulté à traduire les grands principes théoriques dans l'expérience humaine. D'ailleurs les questions éthiques font souvent apparaître nos contradictions propres, les discordances entre nos discours et nos actes, et par là même nos difficultés de cohérences. C'est ainsi qu'autrui, par son questionnement, nous demande de rendre raison et d'argumenter, la pensée éthique n'est plus réduite à de l'émotionnel ou du sentiment, elle retrouve ainsi un sens commun.

2.2. De la question à la relation

Mais une des autres spécificités de l'éthique, distinguée en cela de la morale, étant qu'elle n'est pas simplement une compétence à s'interroger *dans* un domaine, et selon les modalités ou les catégories directrices de ce domaine, mais à s'interroger *avec* d'autres, à savoir au sein d'un ensemble de relations. Nous revenons là à l'intuition de J. Bochenski, que l'autorité ne peut être pensée que dans un schéma relationnel, il convient alors d'y ajouter que l'autorité en éthique n'aura pas la forme d'une relation unidirectionnelle entre deux sujets et un domaine de compétence, mais que le domaine de compétence est à partager, c'est-à-dire à constituer comme lieu même de la relation. Il ne fonctionne plus alors simplement de manière asymétrique, pour établir le sens, la direction de la relation d'autorité, mais essentiellement comme matrice de questions, dont l'ensemble des partenaires devient responsable.

Il s'agit alors de l'exercice d'une autorité conjointe, où le domaine n'est plus seulement référent, savoir objectivé, mais source de questionnements pour l'ensemble des partenaires. C'est pourquoi la notion même d'expert en éthique est problématique,

Le sens même de la relation s'en trouve changé, en effet, dans la logique de Bochenski, si la relation était bien ternaire (la relation d'autorité entre A et B, dépend de leur relation au domaine de compétence D), elle n'était par encore conjointe, à savoir que l'autorité est pensée comme essentiellement épistémique et que les domaines épistémiques ne sont pas thématiques par l'auteur comme des domaines d'interrogation, mais d'abord comme des domaines de connaissance. Le schéma est encore celui d'une science constituée et non pas celui d'une science en développement, d'une recherche vivante.

L'introduction de ce nouveau point de vue sur les domaines de savoir, étant compris comme des domaines dans lesquels on sait mener une recherche, une enquête, trouver des réponses, les évaluer, puis les valider ou les invalider, si elle est plus exigeante, permet aussi une ouverture ; en effet, pour être compétent dans un domaine, il ne suffit plus de posséder des réponses toutes faites ou des vérités déjà démontrées, mais il faut être capable de reformuler des problèmes neufs dans le langage de ce domaine, de proposer des réponses qui soient cohérentes avec la symbolique (les catégories) et les modes de questionnement de ce domaine. Une compétence dans un domaine devient alors la capacité à penser des questions nouvelles dans son champ catégoriel.

La compétence en éthique appliquée demandant une condition supplémentaire, à savoir la capacité de rendre possible une co-interrogation des différents acteurs. Une interrogation conjointe, de par la nature même de l'éthique, domaine du relationnel par excellence. Cette capacité à formuler les questions éthiques *ensemble* et en tenant compte de la pluralité des perspectives étant bien plus difficile à acquérir qu'une simple capacité de raisonnement, elle exige en effet de surcroît des aptitudes relationnelles et communicationnelles.

La situation idéale étant alors non pas une situation d'autorité asymétrique, ou de compétence asymétrique dans l'habileté à questionner en éthique, mais au contraire une habileté équivalente des acteurs, qui soit la meilleure possible pour tous - éloignant ainsi les tentations de la manipulation par l'argumentation ou la rhétorique. L'autorité en éthique consistant alors non pas à imposer à autrui sa

compétence par rapport à ce domaine, ni à lui imposer ses catégories propres, mais à réduire les asymétries compétentielles, pour permettre qu'un dialogue équilibré puisse avoir lieu, permettant alors de confronter les catégories, normes, ou applications.

Permettre ainsi la formulation des éventuelles différences (par exemple dans le choix des catégories, de leur hiérarchisation, de leur traduction dans la pratique) en donnant aux locuteurs, si nécessaire, la possibilité d'accéder à un même niveau et une même qualité d'argumentation. Idéal que l'on nous accuse sans doute d'être irréalisable, mais le seul moyen ne serait-ce que d'en approcher n'est-il pas au moins de le poser comme objectif pédagogique, un apprentissage la délibération éthique ?

2.3. Une éthique du rapport au langage

Dans cette perspective, que serait une éthique du rapport au langage en général. Quelles seraient les transgressions possibles ?

2.3.1. Au niveau des catégories, dans un même domaine

On pourrait avoir la tentation de ne plus utiliser les catégories de manière interrogative, mais de façon purement rhétorique, de remplacer un questionnement authentique par un semblant de questionnement.

2.3.2. Au niveau des relations entre différents domaines :

-le remplacement d'un ensemble de catégories par un autre, afin de supprimer le langage d'un domaine, dans un but hégémonique, par exemple remplacer l'interrogation en politique ou en droit par une expertise scientifique, on peut alors parler de réductionnisme.

-prétendre étendre illégitimement une compétence dans un domaine à d'autres domaines, sans en posséder les modalités d'interrogation propres. Cette tentation est celle du sujet ou d'un groupe visant à outrepasser ses limites, sans acquérir les compétences nécessaires.

-Le mélange des catégories (religieuses, politiques, scientifiques etc.) sans respecter la spécificité des domaines en question, en introduisant ainsi de la confusion, volontairement ou par mégarde. Cette confusion a pour conséquences de brouiller les modalités de réponses, et plus particulièrement d'introduire des incertitudes quant aux moyens de validation à utiliser. On emploie alors des moyens de validation qui ne correspondront pas à l'ensemble des questions posées (puisqu'elles relèvent de domaines différents), ce qui revient à donner des réponses à des questions par des moyens inadéquats (réponses religieuses à des questions scientifiques, réponses scientifiques à des questions éthiques..etc.). ce qui revient à une production de discours ou de textes hybrides, auxquels on ne peut répondre que par un effort d'analyse, en distinguant ce qui a été mélangé, et en montrant l'impossibilité d'une réponse globale à un questionnement mélangeant les catégorisations distinctes.

Ce qui revient à énoncer pour la production des réponses, la règle suivante :

R : Que la production des réponses respecte les différences catégoriales et les modes de validation du domaine (argumentation, démonstration, vote, concertation, référence aux Ecritures etc.)

2.4. Quelques règles pour le langage de l'éthique

2.4.1. Concernant les différences catégoriales :

Que l'on se situe dans le champ catégoriel de l'éthique et donc que les catégories soient celles de l'éthique (et non pas celle de l'esthétique, de la science, de la religion ou de l'économie).

Sur le plan du mode de validation des réponses : Que peut-on en dire. Comment sont validées les réponses en éthique ?¹⁰ On peut dire que l'argumentation n'est pas suffisante, du moins pas pour

¹⁰ On ne répondra pas par exemple à une interrogation de type théologique sur le salut par une investigation sur le fonctionnement neural. Voir par ex. *Science et vie*, nov. 2005 dossier sur la neurothéologie..

garantir que ses conclusions soient éthiques. Que faut-il de plus? Il faut que les réponses se réfèrent bien à des ensembles de valeurs éthiques, qui dans un schéma de l'argument comme celui de Toulmin par exemple, puissent servir de fondement à des raisons, raisons qui permettront d'argumenter dans une direction, vers une conclusion.

Il faut donc aussi bien que le questionnement soit éthique (de par les catégories mises en œuvre), que par la manière d'y apporter des réponses (par référence à des valeurs éthiques), mais aussi au niveau formel, que la forme de l'argument soit valide, et qu'il n'y ait pas abus ou tricherie dans le passage des données aux conclusions, ou dissimulation des restrictions, pétition de principe etc.

Que l'on pourrait résumer par la règle suivante : "Que l'interrogation éthique procède d'une réelle interrogation et non pas d'une démarche simplement justificatoire."¹¹

2.4.2. Ethique du questionnement

La formulation même de la question peut être manipulatoire et induire des réponses d'un certain type. Ces manipulations des questions sont visibles essentiellement sur le plan pragmatique (et pas directement sur le plan logique ou structurel), mais le niveau logique est nécessaire pour expliquer comment la confusion est possible.

2.4.2.1. Concernant le type de questions

a) Questions en pourquoi

Que l'on distingue bien, notamment dans les questions en pourquoi, le domaine de la question (le type de réponse attendue) : que la réponse corresponde au domaine en question (sinon, on pourrait répondre de manière religieuse à une question scientifique, ou de manière scientifique à une question d'ordre éthique), ce qui reviendrait à importer un mode de raisonnement dans un autre, à invalider sa capacité à répondre dans cet ordre. Ce problème ne se pose pas lorsque le domaine de réponse n'est pas défini par la question.

Une autre tentation pourrait être de répondre de manière causale, et non pas intentionnelle à une demande de justification. Ce qui reviendrait à ne pas assumer sa responsabilité propre, mais à répondre en évacuant la liberté de choix qui était à l'origine de l'action ou de l'absence d'action, en la noyant dans des éléments circonstanciels et matériels.

Concernant les réponses par lois d'exception (lois abnormiques), une tentation pourrait être de multiplier à l'infini les exceptions à la norme, ou d'ajouter *a posteriori* ces exceptions en fonction de l'intérêt du moment, ce qui rendrait à l'extrême à peu près n'importe quel comportement justifiable.

b) Questions conditionnelles

Est-il possible de mentir dans la réponse à une conditionnelle?

Pour les conditionnelles, un "mensonge" implicite consisterait à faire croire que l'on accepte P, en répondant tout de même à I, alors qu'on considère P comme fausse.

2.4.2.2. Entre différents types de questions

Certains problèmes d'éthique communicationnelle surgissent de la confusion (volontaire ou non) entre plusieurs types de questions.

On peut par exemple faire passer une question pour une hypothétique en présentant une première partie P comme fausse, voire impossible, afin d'obtenir une réponse à I de la part du locuteur, et une fois la réponse obtenue, dévoiler qu'en fait P n'était pas faux ou pas impossible, et prendre la réponse à I, comme un cautionnement implicite de P. C'est-à-dire à faire comme si en fait l'interlocuteur avait répondu non à une hypothétique, mais à une conditionnelle ! C'est parfois le cas dans certaines

¹¹ Conclusion à laquelle aboutit ma recherche sur les conditions de *La délibération éthique*, Kimé, 2005, que je ne peux pas développer ici.

questions de votations, où la formulation même des questions porte à confusion, cas encore compliqué par l'usage de doubles négations..

Une autre possibilité de transgression "érotétique" consiste à faire répondre à une question, pour ensuite considérer la réponse comme répondant à autre chose, ou à considérer que cette réponse présuppose une vérité P, que le locuteur ne souhaitait pas réellement affirmer, ou du moins qu'il n'aurait pas pensé à affirmer de cette manière.

Ex. Si P (Si il était avéré que la plupart des chômeurs sont en fait des personnes qui ne veulent pas travailler), accepteriez-vous que l'Etat ne soutienne plus les chômeurs ?

Si le locuteur répond "oui", en considérant cependant que P est fausse dans la situation actuelle, une façon d'interpréter sa réponse de façon manipulatoire consisterait à dire que cette phrase était une conditionnelle, et donc que si le locuteur n'était pas d'accord avec P, il n'aurait pas dû répondre à la deuxième partie (I). Mais ayant répondu à I, il accepte donc P.. C'est utiliser une question hypothétique pour faire endosser au locuteur une proposition qu'il n'aurait peut-être pas acceptée.

Conclusion

Ces quelques exemples, permettent de montrer comment la théorie de l'autorité selon les domaines de Bochenski, si l'on y intègre la théorie des catégories et de l'interrogation de Francis Jacques, ainsi que quelques éléments simples de logique érotétique peut proposer une nouvelle direction aux discussions en matière d'éthique du langage, tout en donnant des éléments permettant d'analyser de manière très précise certains usages du langage quotidien. Il conviendrait de poursuivre cette investigation pour tous les types logiques de questions, ainsi que de développer une recherche sur les catégories spécifiques de l'éthique, à la manière du travail de Francis Jacques sur les catégories de la théologie. Pour les distinguer, notamment des catégories religieuses et juridiques.

Florence Quinche

Bibliographie

N. D. Belnap & Th. B. Steel, (1976). *The Logic of Questions and Answers*, New Haven & London : Yale University Press

J. M. Bochenski, *Qu'est-ce que l'autorité ? Introduction à la logique de l'autorité*. Trad. P. Secrétan, éd. Universitaires, Fribourg, 1979

S. Bromberger, (1966). « Why-questions », in *Mind and Cosmos, Essays in Contemporary Science and Philosophy*, R. Colony (ed.), Pittsburgh: University Press, pp. 86-111

F. Jacques (1997), "Entre philosophie et théologie : problèmes catégoriaux", in *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, p. 439-467

F. Jacques (1999), "La catégorisation au travail", *La critique jusqu'à Kant, RMM*, Vol 4, p. 539-563

F. Jacques (2000), *Ecrits anthropologiques*, Paris : L'Harmattan

F. Jacques (2002), *Pour une textologie générale et comparée. De la textualité*, Paris : Maisonneuve

C. S. Peirce, *Pragmatisme et sciences normatives, Œuvres II*, trad C. Tiercelin, P. Thibaud, J.-P. Cometti, Paris : Cerf, 2003

S. E. Toulmin (1958), *The Uses of Argument*, Cambridge: Cambridge University Press

F. Quinche (2004), "L'étude de cas théoriques ou les limites d'une pédagogie.", *Ethique & Santé*, Vol. 1, n°1, p. 15-18

F. Quinche (2005), "L'autorité comme relation ternaire", In F. Jacques (éd.), *Repenser l'autorité, L'autorité en question, la question de l'autorité*, Paris : Parole et Silence, p. 57-63

F. Quinche (2005), *La délibération éthique. Contribution du dialogisme et de la logique des questions*, Paris : Kimé